

FORMATION

ACCOMPAGNEMENT

PARCOURS DE SORTIE

FAMILLE

EMPLOI

SANTÉ

TITRE
DE
SÉJOUR

Témoignage

Actu

Éclairage

dossier
p. 18 à 25

Initiatives

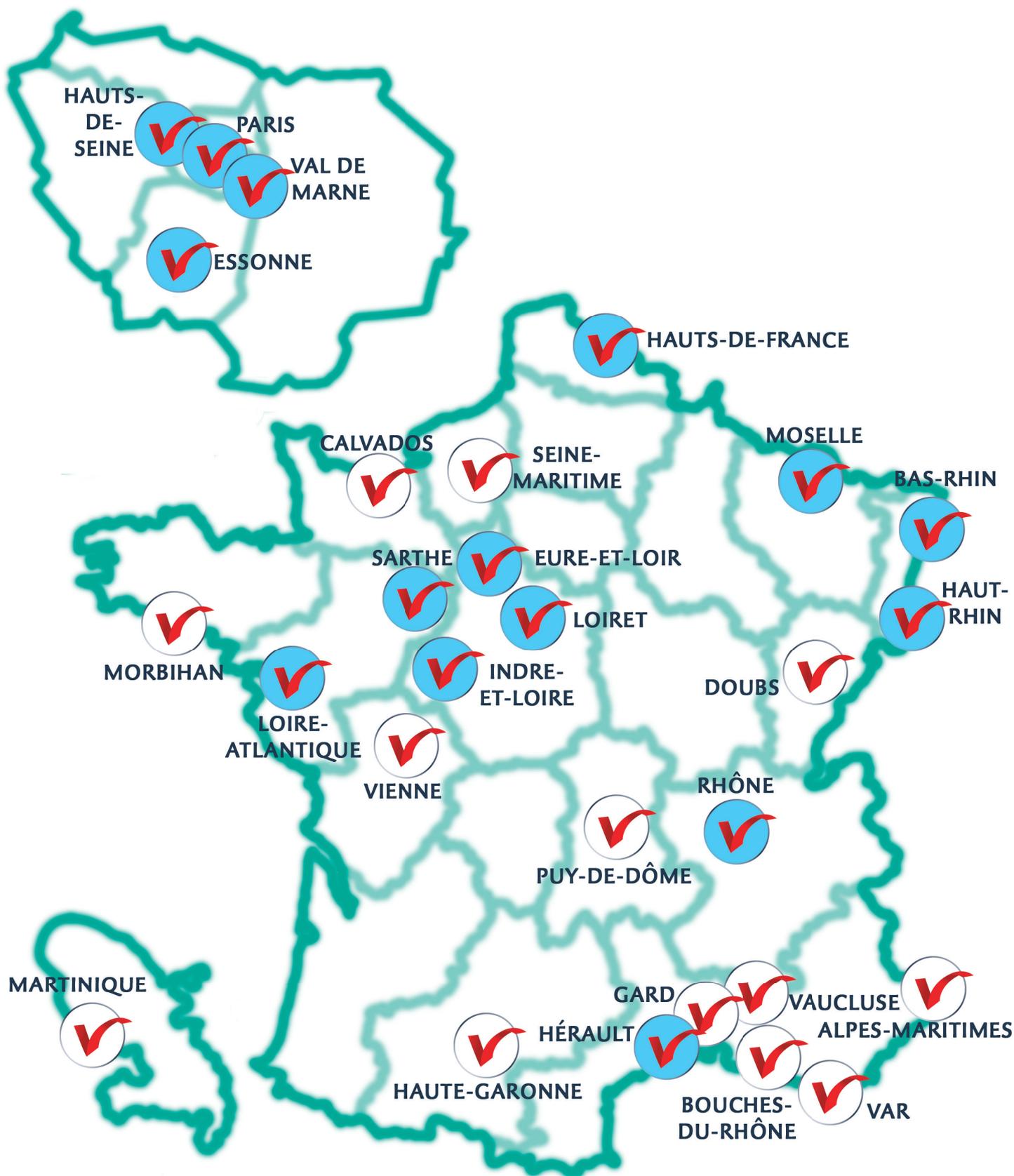
Témoignage | Parcours de combattantes

Actu/Éclairage | France — Après l'affaire Weinstein – Télé réalité **🇫🇷 International** — Belgique – Luxembourg – Israël – Colombie **🇫🇷 Rencontre avec** Maud Olivier, rapporteure de la loi à l'Assemblée **🇫🇷 Éclairage** — Japon/Corée – Japon

Dossier | Les parcours de sortie

Initiatives | **International** — Allemagne/Le client sur la sellette **🇫🇷 Nos délégations** — Des actions sur tous les fronts **🇫🇷 Nos partenaires** — Tour de France de l'égalité, ACPE, Andreea **Cultures**

**26 délégations et 2 antennes,
dont 15 agréées,
pour agir sur le terrain en 2017 !**



Le Mouvement du Nid salue la mise en place des premiers parcours de sortie de la prostitution, et demande plus de moyens pour leur mise en œuvre !

L'été et la rentrée ont été marqués, pour les associations actrices de la lutte contre la prostitution et l'aide aux personnes prostituées, par des difficultés financières en lien avec les coupes budgétaires 2017 et par la mise en place, en parallèle, des premiers parcours de sortie de la prostitution, pour lesquels le Mouvement du Nid-France est agréé. Dans un communiqué du 2 novembre, nous faisons le point sur cette situation.

— par Stéphanie Caradec et Sandrine Goldschmidt

COURANT OCTOBRE, LES PREMIERS PARCOURS DE SORTIE DE LA PROSTITUTION ont été validés par les commissions départementales de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains créées par la loi du 13 avril 2016.

Nous nous en félicitons !

C'est une étape majeure sur le chemin de l'application de la loi visant au renforcement de la lutte contre le système prostitutionnel, qui devient un peu plus réalité.

Pour notre Présidente, Christine Blec, « *Enfin, l'État donne un signal fort aux personnes qui souhaitent des alternatives à la prostitution : il est à leurs côtés* ». Avec les commissions départementales et les premiers dossiers examinés et validés, on voit déjà un changement de regard sur la lutte contre la prostitution. Comme en témoigne Claire Quidet, notre porte-parole : « *de par leur présence même au sein des commissions, les institutions et associations qui les composent se sentent impliquées dans la lutte contre le système prostitutionnel et concernées par l'accompagnement des personnes qu'elles souhaitent aider* ».

Après la dépenalisation des personnes prostituées et l'application de l'interdiction de l'achat d'actes sexuels par la pénalisation des clients prostitueurs, avec la mise en place de ces parcours de sortie, c'est donc un nouveau volet fondamental de la loi qui est appliqué. C'est ainsi un pas vers notre objectif d'une société d'égalité entre les femmes et les hommes.

Mais, nous ne crions pas pour autant victoire. Pour l'instant, ces parcours restent peu nombreux au regard des

besoins (on estime à 37 000 le nombre de personnes prostituées en France, dont l'immense majorité souhaiterait en sortir). En effet, les parcours de sortie ne sont pas effectifs sur tout le territoire et l'état d'avancement de la mise en œuvre de la loi n'est pas le même partout. Enfin, dans les délégations territoriales du Mouvement du Nid, l'accompagnement global des personnes est fragilisé par un manque de soutien financier.

Avec la loi du 13 avril 2016, l'État a pris un engagement fort : celui d'être aux côtés des personnes prostituées, et d'œuvrer contre le système prostitueur.

Déléguant l'accompagnement des victimes à des associations agréées, l'État doit leur donner les moyens, y compris financiers de mener à bien cette mission. Ces moyens ne doivent pas se limiter aux parcours de sortie mais doivent permettre de poursuivre l'accompagnement global et inconditionnel des personnes prostituées, qui est au cœur de

l'action du Mouvement du Nid.

Encore une fois, comme l'explique Claire Quidet : « *nous n'avons pas attendu la loi pour accompagner les personnes en situation de prostitution, et pour mener des actions de prévention auprès des jeunes pour qu'à l'avenir, le recours à l'achat d'acte sexuel diminue. Mais nous avons besoin que l'exécutif envoie un signal fort de sa volonté de mettre en œuvre la loi dans sa globalité, avec les moyens associés* ».

Ce signal fort, c'est l'ensemble du gouvernement qui doit le donner, en impliquant tous les ministères concernés (Intérieur, Justice, Éducation nationale, Égalité femmes-hommes, Affaires étrangères, Travail, Affaires sociales, Santé), sous l'égide du chef du gouvernement ! ●



Abolir le système prostitueur

Maud Olivier, rapporteure de la loi à l'Assemblée « Cette loi demande des signaux politiques forts »

Maud Olivier, députée PS de l'Essonne lors de la précédente législature, a rédigé la loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel, dite « du 13 avril 2016 » qui repose sur 4 piliers^[1]. Alors que les parcours de sortie instaurés par la loi sont en train de se mettre en place, nous avons demandé à Maud Olivier de nous rappeler quelques fondamentaux de la loi, et de réagir aux premiers échos que nous avons de son application (voir notre dossier page 18).

→ propos recueillis par Stéphanie Caradec et Sandrine Goldschmidt

Quel est l'esprit qui a présidé à l'élaboration de la loi du 13 avril 2016 ?

Pour moi, cette loi était un aboutissement dans la lutte contre les violences faites aux femmes. La prostitution était la dernière violence qu'on pouvait commettre sur des femmes qui n'était pas punie par la loi. Tant qu'acheter une femme était autorisé, cela légitimait l'ensemble des violences faites aux femmes.

Concrètement, nous nous sommes inspiré.e.s de la loi suédoise, la première à avoir inversé la charge pénale et pénalisé le client plutôt que les personnes victimes. Mais, nous avons constaté qu'il manquait tout un volet accompagnement que nous avons tenu à inscrire dans cette loi. Nous ne voulions pas nous contenter de dire « ces personnes sont des victimes » et ensuite, les laisser se débrouiller, souvent sans papiers et sous la coupe des proxénètes et des réseaux.

Il s'agit donc d'accompagner de façon globale, par le droit, par l'inversion de la charge pénale, par la prévention, la formation, et par l'accompagnement. C'est un processus complet.

Il y avait enfin un volet important qui malheureusement n'a pas été suffisamment mis en œuvre : celui de la communication gouvernementale pour faire connaître la loi. Il y a encore de trop nombreux clients et de concitoyennes et concitoyens qui ne savent pas encore que l'achat d'acte sexuel est interdit.



Quel était l'objectif de la mise en place des commissions départementales de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains et des parcours de sortie ?

C'était pragmatique. Les lieux de prostitution et l'implantation par les proxénètes des personnes en situation de prostitution sont répartis sur tout le territoire. Pour pouvoir mettre en place ces parcours de sortie, il fallait impliquer localement tous les acteurs qui sont engagés contre cette violence : préfet, justice, police, gendarmerie, éducation nationale, travailleurs sociaux, associations etc. Nous avons demandé que les personnes souhaitant sortir de la prostitution s'engagent à ne pas y retourner pour pouvoir bénéficier d'un accompagnement solide et complet, en termes de formation, de logement, d'accompagnement financier, d'autorisation pour rester sur le territoire pour les personnes étrangères. La présence des forces de l'ordre dans les commissions départementales, permettait de

garantir que la personne ne retourne pas dans la prostitution et d'envoyer un message aux réseaux : ils ne peuvent pas utiliser les parcours de sortie pour inciter de nouvelles victimes à venir sur le territoire, en contrepartie d'autorisation à y rester.

Enfin, je pense aussi qu'engager et faire travailler ensemble des institutions, des associations, des travailleurs sociaux, c'est un moyen d'impliquer toute la société sur cette nouvelle politique publique.

[1] • Le renforcement de la lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains avec notamment des mesures fortes de protection des victimes qui participent à démanteler les réseaux ; • la fin de la répression des victimes de la prostitution, la mise en place d'un accès à des parcours de sortie de la prostitution, la protection et le soutien à toutes les victimes, y compris étrangères ; • la prévention des pratiques prostitutionnelles et l'éducation à la sexualité comprenant la question de la marchandisation des corps et enfin, ; • la nécessité de faire reculer la prostitution en interdisant tout achat d'un acte sexuel et en responsabilisant les clients.

Avec la mise en place des commissions, on constate une tendance à présélectionner les dossiers et une frilosité pour accepter les personnes en situation irrégulière ou dont la demande d'asile a été rejetée. Qu'en pensez-vous ?

Ce n'est pas du tout l'esprit de la loi. La seule chose qui devrait être demandée c'est que les personnes s'engagent à ne pas continuer la prostitution et respectent leur engagement. Les parcours de sortie ont été mis en place pour les personnes étrangères aussi. Je rappelle que 90 % des personnes prostituées sur notre territoire sont étrangères, victimes des réseaux de traite des êtres humains. Le fait d'avoir eu une OQTF (Obligation de quitter le territoire français) par exemple ne doit pas être un obstacle puisque la loi du 13 avril donne le droit d'avoir des papiers.

La loi est là pour mettre en sécurité les personnes, et a été faite pour dissuader en même temps les réseaux de continuer leur trafic sur notre territoire. Cela a été longuement réfléchi. C'est justement pour assurer cet équilibre que dans la commission, il y a le préfet, la justice et la police. Il n'y a pas de raisons qu'il y ait des critères supplémentaires imposés. C'est un détournement de la loi. Pour éviter ces mauvaises lectures, il faudrait un petit rappel de la loi à qui de droit. Il se peut que certaines instances se fassent tirer l'oreille, mais si on leur rappelle avec détermination leurs obligations, elles appliqueront la loi. Aujourd'hui, je crois que la loi a été suffisamment reprise et connue pour qu'on ne puisse passer outre. Mais pour qu'il n'y ait pas de dérives inadmissibles comme celles qui verraient choisir en amont des commissions et selon les profils, les personnes qui auraient droit aux parcours de sortie, il faut un signal fort du politique.

Dans la mise en place de cette politique globale et petite révolution des politiques publiques en matière de prostitution, pouvez-vous nous expliquer quelle est l'importance de la « construction interministérielle » ?

Tout ce qu'on a construit pour cette loi, nous l'avons construit avec l'ensemble des ministères concernés : le ministère de la Justice, de l'Intérieur, des droits des femmes, de l'action sociale et des familles, de la santé, de l'éducation nationale, du travail. C'était vraiment important que cette politique publique engage l'ensemble du gouvernement. Pour son efficacité, sa portée et sa mise en place, il faut absolument que cela continue. Chacun des ministères concernés a sa part de responsabilité dans sa mise en œuvre. Je ne sais pas ce que peut faire Marlene Schiappa, la secrétaire d'État aux droits des femmes, si elle est seule à porter ce combat, même si elle le partage, nous le savons.

La lutte contre le système prostitutionnel, c'est une politique qui est au cœur des valeurs humanistes de notre République.

Est-ce que vous pensez que la loi a déjà eu des effets ?

Je crois qu'il y a une prise de conscience que la prostitution est une violence. Avant, on ne voulait pas entendre parler de cet aspect des choses, mais je crois que ça finit par faire son chemin dans l'esprit de tout le monde. C'est bien aussi qu'il y ait régulièrement des informations sur le nombre de clients verbalisés ! En multipliant le nombre d'interpellations, la police pourra contribuer à faire comprendre que c'est interdit.

Je pense que pour la prostitution la plus visible, il y a un avant et un après : sur la voie publique, avec les interpellations policières, on sait plus ou moins maintenant que c'est interdit. Ce qui me trouble, ce sont les nouvelles formes de prostitution, cachée, par des jeunes : le « *Michetonnage* ». Les jeunes gens qui le pratiquent n'ont pas conscience que c'est de la prostitution, car ces activités sexuelles sont complètement banalisées par la pornographie. On a là un énorme travail à faire par rapport aux jeunes et leur éducation à la sexualité notamment des actions de prévention en direction des collégiens et lycéens.

Avec les baisses de subventions, on sent la difficulté à faire s'investir l'État financièrement sur le sujet.

Qu'en pensez-vous ?

Oui, l'État tergiverse, aussi il est de la responsabilité des élu.e.s, à l'échelle nationale ou locale, de s'emparer davantage de la question du financement indispensable des actions liées à la prévention, la formation et l'accompagnement. Mais, j'ai plutôt l'impression que depuis les récentes élections, l'investissement des élu.es sur ces questions, qui rejoignent bien sûr les fondamentaux de l'égalité femmes/hommes, se dilue un peu...

C'est très important que l'État s'engage financièrement, non seulement auprès des associations, mais aussi de tous ceux qui, comme certaines missions locales, par exemple, mettent en place des actions fortes de soutien à des jeunes en déshérence ou déjà victimes de prostitution. On ne le dira jamais assez, ce qui peut faire la différence, c'est le portage au niveau national. Il faut que les ministères concernés fassent en sorte que la loi soit appliquée pour que les financements aillent de soi.

J'insiste, si les associations, qui font tout le travail de l'accompagnement, en amont des parcours, qui font de la prévention, de la formation, sont mises à mal, c'est un très mauvais signal. Cette loi, c'est une déclinaison en cascade de mesures, symboliques, judiciaires, politiques, financières, qui demandent des choix politiques clairs pour tout le monde. ●

Retrouvez toutes nos interviews sur :
<http://www.prostitutionetsociete.fr/>

[prostitution
et
societe.fr](http://prostitution
et
societe.fr)

LES PARCOURS DE SORTIE

Nous utiliserons le sigle PSP pour « Parcours de Sortie de Prostitution »



Avec la mise en place des parcours de sortie, l'accompagnement des personnes prostituées est au cœur de la loi du 13 avril 2016, comme il a toujours été au cœur de l'action du Mouvement du Nid. Pour nous, il s'agit d'un outil fondamental et essentiel pour faire du projet abolitionniste une réalité.

Cette loi progressiste va ainsi offrir à celles qui le souhaitent la possibilité de trouver des alternatives à la prostitution, avec l'appui de l'État et de l'ensemble des acteurs réunis dans les commissions qui doivent être mises en place dans chaque département, y compris dans ceux où la prostitution était invisible et passée sous silence.

Désormais, le travail d'accompagnement, de pédagogie et de prévention que nous menons s'inscrit dans la politique de l'État. Pour nos associations, c'est l'occasion

d'un nouvel élan. Mais, c'est surtout pour notre pays un changement de regard radical sur la prostitution. Au lieu d'en faire une honte pour les victimes, la loi reconnaît que celles-ci ne sont pas coupables et que le devoir de la société est de les soutenir dans leur volonté d'en sortir, de les accompagner et de prévenir les comportements prostitutionnels, auprès des jeunes et des adultes.

Ce changement de regard commence déjà à opérer alors que la loi est encore loin d'être appliquée dans son intégralité. En 2017, de nombreux départements ont commencé à travailler sur la mise en place de la commission et les conditions d'attribution des parcours de sortie. Mais, les freins sont encore nombreux. Et surtout, l'État ne donne pas toujours de direction claire pour l'appliquer.

Nous avons voulu faire le point sur l'état d'avancement des parcours de sortie, pour mettre en évidence à la fois la formidable opportunité de ces parcours, et le risque – aujourd'hui réel – qu'ils ne soient pas appliqués dans l'esprit de la loi ni dans l'intérêt des victimes de la prostitution.

Ces commissions sont le bon outil. Il s'agit maintenant de le faire fonctionner et de dépasser les hésitations et les interprétations divergentes. Car, les inquiétudes sont réelles face aux refus opposés aux dossiers présentés à Nice et à Bordeaux et aux menaces sur les financements. Quant aux retards dans la mise en place des commissions, ils sont d'autant plus nuisibles qu'une évaluation de la loi doit être rendue dès avril 2018...

- dossier réalisé par Claudine Legardinier et Sandrine Goldschmidt

UN BON OUTIL DONT IL FAUT S'EMPARER

ÉTAT DES LIEUX

Une mise en place inégale sur le territoire

À l'heure où nous écrivons, les associations agréées au plan local pour présenter des dossiers de personnes éligibles aux parcours de sortie de prostitution (PSP) seraient au nombre de 44 dans 37 départements.

Le Mouvement du Nid est celle qui a obtenu le plus grand nombre d'agrément (15) avec l'Amicale du Nid (14). On peut encore citer l'ALC à Nice, le CIDFF dans plusieurs départements, Ippo à Bordeaux, etc.

Une douzaine de commissions auraient été installées à ce jour : citons les Alpes-Maritimes qui a ouvert la marche (7 avril 2017), la Vienne, l'Isère, la Meurthe-et-Moselle, l'Eure-et-Loir, la Loire-Atlantique, Paris, l'Essonne, le Val-de-Marne, les Hauts-de-Seine, la Haute-Garonne. Six autres devraient l'être d'ici la fin 2017, par exemple l'Hérault.

Pas d'informations pour le Nord, le Haut-Rhin, le Rhône, la Moselle, la Sarthe, le Var... Dans le Loiret, une commission devait se tenir une fois remis le diagnostic local réalisé par notre délégation (présenté le 9 novembre).

Le déroulement des commissions

Après la présentation des dossiers des personnes présentes et l'argumentaire des associations agréées, ces dernières se retirent pendant la délibération des membres de la commission, qui donnent ou non un avis favorable aux dossiers. La décision finale appartient au préfet.

Les délégations témoignent du peu de temps dont elles disposent pour présenter les dossiers : « Il faut se montrer

pédagogue et faire mouche. » Mais aussi être très précis. Un exemple : les cours de français, point très important pour les personnes étrangères : « Où, avec quelle fréquence, dans quel but et avec quel partenaire... autant d'éléments qui peuvent "attester" du travail qui a été réalisé en amont », conseille l'ALC.

Une issue pour des personnes étrangères dans l'impasse

Les personnes présentées sont souvent celles qui ne voient pas d'issue en dehors du PSP : pour le moment plutôt des étrangères, souvent des personnes hors Union Européenne pour qui le droit commun est plus difficilement accessible ; plutôt en situation irrégulière, donc dans l'impossibilité de travailler mais décidées à tout faire pour entrer dans l'emploi ; et des personnes qui n'ont pas de lieu officiel de résidence et donc pas de RSA.

À Tours, une jeune femme congolaise, par exemple, a fait appel après avoir vu sa demande d'asile rejetée et sa plainte pour violences conjugales et viol classée sans suite. « Nous voudrions qu'elle ait une APS pour pouvoir accéder à un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS). Le parcours est notre dernière cartouche pour lui venir en aide, explique-t-on à la délégation. Elle n'en peut plus, elle ne supporte plus la prostitution, les clients... Elle était infirmière dans son pays et voudrait retravailler. Elle a l'Aide médicale (AME) mais nous ne pouvons rien activer. Nous sommes condamnés au bricolage et aux colis alimentaires. Il lui faut un hébergement, un travail ! Elle est prête à entamer une formation, mais la préfecture nous oppose le fait qu'elle n'ait pas de promesse d'embauche. On tourne en rond : c'est la quadrature du cercle. »

.../...

QUE SAVENT LES INTÉRESSÉES DE CETTE OPPORTUNITÉ ?



L'ALC Nice a fait la promotion du parcours de sortie dès novembre 2016, auprès des personnes prostituées, une grande majorité de femmes nigérianes à qui elle a distribué des flyers en français et en anglais.

Elle a également réalisé des questionnaires pour évaluer leur connaissance de la loi et leurs attentes : « Plus de la moitié des personnes interrogées ne connaissaient pas le volet social qui les concerne, les médias l'ayant peu relayé. Les soucis qu'elles nous ont confiés ont surtout porté sur la question de la pénalisation des clients et sur l'insuffisance de l'aide proposée, avec une inquiétude toute particulière des personnes transgenres. Leurs principales attentes concernent le travail, et leurs questions, les titres de séjour. » Les délégations du Mouvement du Nid confirment. Les femmes s'inquiètent du montant de l'AFIS et se montrent soucieuses face aux titres de séjour accordés pour six mois : « Et si on ne me le redonne pas, disent elles. Retourner dans la prostitution, je ne pourrai jamais ! »

CE QUE LA LOI PRÉVOIT



LES COMMISSIONS

Les commissions départementales de prévention et de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains mettent en place une politique de coordination des acteurs travaillant auprès des victimes de prostitution. Elles sont également chargées d'examiner et de rendre un avis sur les demandes d'engagement dans un parcours de sortie de prostitution qui leur sont soumises par les associations agréées (agrément obtenu auprès du préfet). Après autorisation du Préfet, la personne peut bénéficier d'une Autorisation provisoire de séjour (APS de 6 mois) et d'une Aide financière (AFIS).

Le parcours de sortie vise à proposer un accompagnement global de la personne par l'association agréée en fonction de ses besoins : logement, action d'insertion sociale et professionnelle, accès aux soins, accès aux droits... Les candidat.e.s doivent avoir cessé toute activité prostitutionnelle.

Le parcours de sortie de la prostitution est autorisé pour une durée de six mois renouvelable, sans que sa durée totale n'excède 2 ans. Ce sont les déléguées départementales aux droits des femmes et à l'égalité qui impulsent et financent les actions de prévention et de lutte contre la prostitution, et donc installent et assurent le fonctionnement des commissions départementales. La loi prévoit également que les associations agréées assurent la formation des personnels qui assurent les missions d'accompagnement.

L'AFIS, AIDE FINANCIÈRE À L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Le montant mensuel de l'AFIS est fixé en 2017 à 330 € pour une personne seule (432 € avec 1 enfant, 534 € avec 2 enfants). Le montant n'est pas élevé, mais l'acceptation d'un dossier conduit à débloquer des problèmes de fond :

- régler les questions de droit au séjour avec une APS de 6 mois renouvelable
- avoir le droit d'exercer une activité professionnelle
- pouvoir déposer une demande de logement social
- être prioritaire pour obtenir une place d'hébergement

Les conditions : avoir plus de 18 ans, ne pas percevoir le RSA, l'ADA (Allocation de Demandeur d'Asile) ni l'ATA (Allocation Temporaire d'Attente).

Et les Françaises ?

Pour l'ALC, « elles n'ont pas besoin de ces parcours puisqu'elles ont accès au droit commun et au RSA ». Au contraire, la délégation des Bouches-du-Rhône pense à présenter trois femmes, toutes françaises, une étudiante et deux « escortes » : « Leurs besoins porteraient sur un soutien pour bénéficier d'un accompagnement psychologique et sur la mise en synergie des différents acteurs à même de les aider à trouver des alternatives à la prostitution. »

UNE DYNAMIQUE NOUVELLE

Des « avis favorables » de plusieurs commissions ont enclenché un processus prometteur pour 18 parcours de sortie. Et les cinq premiers à avoir été validés par le ou la préfet.e sont engagés. Pour le moment, 3 en Eure-et-Loir, 1 en

Essonne, 1 en Haute-Vienne. 7 ont été approuvés à Paris. Les personnes sont de nationalité bulgare, nigériane, congolaise, algérienne, camerounaise. 2 hommes comptent au nombre des dossiers approuvés. En revanche, 14 dossiers présentés à Nice ont été refusés. Les 5 présentés à Bordeaux également.

À Nice, l'une des raisons semble être le fait que les femmes concernées étaient des femmes nigérianes en situation irrégulière et certaines en procédure Dublin^[1]. Des points qui, ailleurs, se sont avérés ne pas constituer un obstacle.

Un accélérateur pour retrouver le droit commun... et une vie normale

Pour les délégations du Mouvement du Nid qui sentent localement une volonté politique, « les commissions auront un effet d'accélérateur et de soutien vraiment positif. »

[1] La personne exilée doit demander le droit d'asile dans le premier pays où elle est entrée en Europe : par ex. l'Italie pour beaucoup de femmes nigérianes.

La meilleure preuve en est, en Eure-et-Loir, la possibilité pour une femme bulgare prostituée en France depuis 14 ans de retrouver enfin sa fille, dont elle était séparée depuis sa naissance. Arrivée de Bulgarie, la jeune fille va être scolarisée dès la rentrée des vacances de Toussaint. Un supplément d'humanité permis par la loi, aux antipodes des conditions impitoyables qui sont celles de la prostitution et de la traite.

Un homme algérien, devenu prostitué en France après avoir fui l'homophobie dans son pays, actuellement hébergé chez un harceleur, va normalement pouvoir disposer d'un logement. Une femme bulgare va trouver une solution rapide pour un dossier de surendettement grâce à la présence à la commission de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) ; une femme camerounaise va pouvoir bénéficier de formations rémunérées grâce à celle d'un représentant de Pôle Emploi ; une autre de la remise de ses dettes fiscales...

Face aux oiseaux de mauvais augure qui pronostiquent un échec en matière d'emplois, Patrick Hauvuy, de l'ALC Nice, tient à souligner que, sur une cinquantaine de personnes qui ont participé il y a quelques années à l'ALC à un projet européen avec le Greta, 48 ont trouvé un emploi. « Elles ont du talent, des compétences, et il y a de très belles réussites professionnelles. Certaines sont devenues gouvernantes dans des hôtels et nous avons même accompagné une femme qui est aujourd'hui gestionnaire de restaurant. »

Une meilleure coordination et des partenariats renforcés

Les commissions sont l'occasion d'une mise en réseau inédite à même de faciliter la coordination des acteurs : directeurs départementaux de la cohésion sociale, de la police ou de la gendarmerie, de la police judiciaire, de l'éducation natio-

nale, de la direction des entreprises, du travail et de l'emploi, services des étrangers de la préfecture, des HLM, etc.

Que tous ces acteurs se retrouvent autour d'une même table une fois par an, ou plus, ne peut que créer une dynamique qui manquait jusqu'ici.

Les délégations ont toujours travaillé en réseau mais elles pourront désormais renforcer les partenariats en s'appuyant sur la loi. Et, même en dehors des commissions, elles pourront s'adresser à un réseau d'interlocuteurs sensibilisés.

Au Mans, la délégation a sollicité les CHRS pour mettre en place un projet commun. À Tours, un protocole sur les violences faites aux femmes est déjà en place avec 54 signataires. « Des outils ont été créés, nous souhaitons maintenant y intégrer les personnes prostituées », dit la délégation. « Mais formaliser les partenariats peut être compliqué. C'est souvent du coup par coup. » Pour une plus grande efficacité de la commission, la délégation a demandé que Entraide Ouvrière, un partenaire très utile, y soit associée. Idem pour le centre de planification et pour la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) : « Parmi les Françaises que nous suivons, beaucoup ont une allocation d'adultes handicapés... »

Une demande de formation sans précédent

Partout en France, le Mouvement du Nid a déjà été largement sollicité par les services de l'État pour des formations. Et l'expérience montre qu'une première journée aboutit bien souvent à des demandes en chaîne. Quelques exemples des secteurs en demande : En Loire-Atlantique, santé, éducateurs, gendarmerie, CHRS... Dans les Vosges, des travailleurs sociaux. Dans le Bas-Rhin, les policiers municipaux, dans le Haut-Rhin policiers municipaux, CRIPS (Centres régionaux d'information et de prévention du sida), agents de la fonction publique .../...

LETTRE DE MOTIVATION

I
He,
don't want prostitution in my life anymore
It's a bad work.

You can give me my document, After
this, I will never go back to street.
I will find a good job and work, I
will look responsible so that people
can look at me with respect.

31*/03/17

Dans le cadre du dossier de demande de parcours de sortie, les candidat.e.s doivent écrire une lettre dans laquelle elles s'engagent à sortir de la prostitution. Ces lettres sont souvent très émouvantes, et montrent l'urgence à laquelle ces parcours répondent. En voici une en exemple. Traduction :

« Moi, je ne veux plus de la prostitution dans ma vie. C'est un mauvais gagne-pain. Donnez-moi mes papiers, comme ça, je ne retournerai jamais plus dans la rue. je trouverai un bon travail et je travaillerai dur. Comme ça, j'aurai l'air de quelqu'un de responsable et les gens me regarderont avec respect ».

Le 31/03/17

territoriale, CHRS à Colmar, etc. Les deux délégations des Pays-de-Loire ont ainsi organisé 4 journées de formation suite à un appel à projets. Professionnels de foyers d'urgence, CHRS, antennes psychiatrie, personnels du sanitaire et social, centres d'accueil de demandeurs d'asile (cada), centres de planification se sont montrés très demandeurs.

Des réseaux se sont déjà mis en place et il a été proposé de poursuivre ces rencontres une à deux fois par an.

Nos délégations comptent poursuivre en 2018 leurs formations « classiques » sur plusieurs jours et proposer des journées d'information à thèmes.

Les premières expériences des associations agréées ont en effet révélé une méconnaissance du dossier prostitution de la part de certains acteurs des commissions : leur étonnement face au nombre de femmes étrangères, par exemple, fait dire aux associations que le travail de formation est un enjeu majeur : « *Nous allons devoir argumenter et expliquer les réalités du terrain...* ». Certains acteurs sont conscients de cette lacune. À Nantes, il a été décidé que la commission ne se tiendrait (le 19 décembre) qu'une fois ses acteurs formés. Idem à Montpellier.

Pour le Mouvement du Nid, il serait indispensable de former les personnels des Services des Étrangers des préfec-

tures. Ne serait-ce que pour en finir avec les rumeurs voulant que circule au Nigéria une promotion de ces parcours qui pousserait des femmes à se prostituer volontairement...

Un tournant pour la prise en charge des mineures ?

Toutes nos délégations relèvent l'accélération des cas de prostitution de mineures. Les appels se multiplient et « *tout le monde est dépassé* », nous dit-on. La question des mineures, inséparable de celle de la prostitution et de la traite, illustre le continuum des violences sexuelles. Or, les commissions sont aussi là pour constituer un outil de coordination locale en faisant un lien avec les instances de protection de l'enfance. On peut espérer qu'elles prendront la mesure du problème, devenu une véritable urgence.

Un message fort de l'État et de ses acteurs

La loi peut être un appui symbolique fort. Pour la délégation de Marseille, « *elle a l'avantage de contrer des idées destructrices en vogue, du type "vendre ses mains ou son sexe, c'est la même chose". Elle nous donne des forces, à nous délégations, en montrant que l'État prend au sérieux la sortie de prostitution. Et elle pose une affirmation simple mais essentielle : "C'est possible d'en sortir puisque c'est prévu par la loi".* »

ESSONNE - UN PARCOURS DE SORTIE EXEMPLAIRE



Le dossier présenté par la délégation du Mouvement du Nid, et validé par la Commission, concerne une jeune Congolaise âgée de 22 ans, arrivée mineure en France, transférée de ville en ville par le réseau, dépouillée de ses papiers, mise enceinte par son proxénète (condamné suite aux plaintes d'autres femmes) et donc mère d'une petite fille de 4 ans. Elle-même n'a jamais porté plainte. Elle est suivie depuis 3 ans par la délégation du Mouvement du Nid, période pendant laquelle elle a reçu deux obligations de quitter le territoire (OQTF). Le Tribunal Administratif a toutefois ordonné l'annulation de la dernière et lui a accordé une autorisation provisoire de séjour (APS) en attendant le passage de son dossier devant la Commission Départementale. Une initiative à saluer puisqu'elle a permis à cette jeune femme de voir son Parcours de Sortie accepté.

Elle a arrêté la prostitution en 2014, avec quelques rechutes ponctuelles. Hébergée par le 115 en hôtel, elle survit actuellement dans une chambre de 9 m² avec sa fille et grâce à l'accompagnement du Mouvement du Nid et des aides du Secours Catholique, Secours Populaire, Restos du Cœur. Le Mouvement du Nid engage des frais divers pour ses transports et surtout pour sa santé, très dégradée au plan physique et psychologique.

L'acceptation de son dossier lui donne aujourd'hui une APS de 6 mois renouvelable et tout ce qui en découle : « *Le plus important pour elle, c'est qu'elle a désormais le droit de travailler, explique la délégation. Elle en est capable, elle a déjà travaillé par le passé et nous avons d'ailleurs un employeur en vue. Pour son logement, nous allons déposer une demande dans le cadre de la loi DALO* (Droit au Logement Opposable). Le montant de l'Afis correspond aux dépenses mensuelles que la délégation devait assumer jusqu'ici. Il permet d'assurer le minimum vital. Et nous avons toute confiance en elle et en son succès.* »

* La loi Dalo oblige le préfet à trouver un hébergement dans les 6 semaines suivant la date de notification de l'avis favorable remis à la personne par la commission chargée de son application.

Un accélérateur de changement social

Chargées de la mise en œuvre de la politique de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite, les commissions, au delà des parcours de sortie qu'elles permettent de mettre en place, doivent être un accélérateur de changement social.

Hélène de Rugy, de l'Amicale du Nid, association agréée qui a participé à plusieurs installations de commissions, mesure déjà « *l'importance de commencer à créer une culture commune et un potentiel pour le changement des mentalités* ».

Le Mouvement du Nid confirme ; les regards changent et ont déjà changé. En Essonne, l'interdiction de travail subie par la jeune femme congolaise candidate au Parcours (voir encadré) a soulevé l'indignation des membres de la commission. Tou.te.s ont relevé que c'était la condamner à la prostitution, un fait désormais jugé inacceptable.

À Nantes, la formation des policiers a permis la mise en place d'un accueil spécifique des victimes pour le dépôt de plainte.

LE TEMPS DE LA VIGILANCE

La mise en place des commissions et donc des parcours subit clairement reports et retards. Beaucoup de commissions attendent encore le feu vert des préfets, dont le rôle, et donc la sensibilité, sont déterminants ; certains semblent vouloir ralentir le processus. Parfois, de premières rencontres techniques ont eu lieu, mais sans suite. Des freins restent à lever : manière de présenter les dossiers, difficultés sur l'interprétation de la loi, par exemple sur l'obtention de titres de séjour. À cet égard, une certaine confusion règne encore.

Les hésitations, les délais ont eu de quoi inquiéter les associations.

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

La mise en place des parcours de sortie ne doit pas compromettre le travail de fond d'accompagnement des personnes mené à longueur d'années ni les actions de prévention.

« *Le travail engagé pour les PSP est le résultat d'un processus. C'est l'accompagnement de longue haleine qui permet de créer un lien de confiance et pourra aboutir à ce que les intéressées se saisissent de cette opportunité. Il faut que l'accompagnement global reste notre socle* » dit la délégation de Montpellier.

« *Toutes les personnes présentées étaient déjà mobilisées dans une action d'insertion, certaines depuis novembre 2016* » explique l'ALC Nice.

Pour la délégation du Mouvement du Nid de la Sarthe, qui a 17 accompagnements en cours, « *elles doivent avoir déjà avancé dans l'accompagnement. Beaucoup de personnes que nous suivons ne relèvent pas encore des PSP ; elles ont trop de difficultés personnelles.* » La délégation pense donc à trois femmes qui ont cherché du travail, respecté des obligations et qui se sont engagées dans du bénévolat : « *Elles ont montré leurs capacités et leur volonté d'en sortir.* »

À l'ALC, on confirme. La structure a mis en place un important travail sur l'apprentissage du français, assorti d'évaluations officielles. Elle a ouvert un SAS Ressources qui

permet aux personnes de tester leurs compétences à l'emploi dans un lieu protégé. « *Il faut que les personnes soient au fait des codes français pour pouvoir s'adresser à un employeur ; pour certaines, c'est un très gros travail* », explique Patrick Hauvuy. « *Pour celles dont nous avons présenté les dossiers, nous avons des conventions avec le Greta, des places d'hébergement et pour chacune, des pistes professionnelles.* »

En Eure-et-Loir, en revanche, l'une des personnes présentée n'est connue de la délégation que depuis deux mois mais elle montre une détermination farouche.

Une femme nigériane suivie depuis 2015 par la délégation de Paris et aujourd'hui candidate à un PSP résume parfaitement cet enchaînement entre accompagnement au long cours et entrée dans le parcours de sortie : « *Les gens du Nid ont toujours été là, ils m'ont trouvé des aides et ne m'ont jamais forcé la main. Ils m'ont donné du respect.* » C'est bien au bout de ce temps de mise en confiance et de forces rendues qu'elle se sent prête à franchir l'étape que lui permet la loi de 2016.

« *Pas question de devenir un simple guichet de parcours de sortie* », résume Hélène de Rugy à l'Amicale du Nid. Une formule qui rejoint la philosophie du Mouvement du Nid. « *Il faut sauver l'accompagnement global ! Sans quoi nous n'aurons plus aucun parcours de sortie à proposer dans 2 ou 3 ans.* »

Des financements en péril, une tâche de plus en plus exigeante

« *Nous n'allons pas cesser de suivre celles que nous accompagnons depuis longtemps parce qu'elles ne peuvent pas entrer dans un parcours de sortie* » dit une militante d'Orléans. Mais, à Montpellier, à Tours, à Strasbourg et ailleurs, les informations sur les subventions semblent aujourd'hui liées au nombre de Parcours prévus : « *Quid des financements pour celles qui ne seront pas validées pour un PSP ?* » « *Nous allons vers la confusion des crédits "parcours de sortie" et lutte contre la prostitution en général* », redoute la délégation de Strasbourg.

« On nous donne une tâche énorme et pour la réaliser, on nous coupe les vivres... » Cette réaction découragée d'une délégation du Mouvement du Nid résume les enjeux du moment.

La somme de travail n'a jamais été aussi lourde : les accompagnements au long cours hors Parcours, les Parcours eux-mêmes avec les tâches administratives qui en sont inséparables, les dossiers amenés par d'autres associations...

Les délégations ont évidemment été affectées par les coupes budgétaires qui ont touché l'égalité femmes-hommes pendant l'été : diminution de moitié pour l'Île-de-France, de 30 % pour l'Hérault, etc. L'ALC a subi une coupe de 10 000 € pour les PSP au moment même de leur mise en place.

La délégation du Mouvement du Nid de Tours par exemple, qui verra son rayon d'action augmenter en assurant un rôle de consultante dans plusieurs départements limitrophes (à l'appui des CIDFF qui ont obtenu l'agrément), a redouté la perte de 30 000 € promis en juin 2017, finalement versés. Mais le poste vital de contrat aidé est en danger alors que la délégation espérait au contraire une embauche : « Sans ce poste, il nous est impossible d'assurer les PSP. On a lancé une dynamique qui marche bien, ces restrictions pourraient tout compromettre. »

Comme le Mouvement du Nid, l'Amicale s'inquiète également de la baisse des budgets de la prévention : « la loi traite globalement de la lutte contre le système mais elle est découpée en tranches avec des contraintes budgétaires ».

UNE CRISPATION SUR LES POLITIQUES MIGRATOIRES

Le refus des 14 dossiers présentés à Nice par l'ALC est emblématique. 13 concernaient des femmes nigérianes. Un mauvais signal qui a de quoi inquiéter. En Indre-et-Loire, on s'interroge : « Comment va réagir le représentant du préfet qui sera présent à la commission puisque les dossiers vont concerner des personnes à qui il a déjà refusé des titres de séjour ? »

On sent une frilosité liée au fameux « appel d'air » que créerait une régularisation des personnes étrangères. Il ne faudrait pas que les refus de dossiers visent certaines catégories (et nationalités) de personnes, ce qui aboutirait à une

application discriminatoire de la loi... Pour l'Amicale du Nid, « il y a une priorité donnée à la politique migratoire, la lutte contre le système prostitutionnel étant mise au 2^{ème} rang. Les personnes qui ont encore plus besoin que les autres de ces parcours risquent d'en être exclues. »

La délégation du Mans, qui songe à présenter plusieurs personnes, s'inquiète des papiers falsifiés remis par les réseaux aux femmes nigérianes : « Les préfetures font des contrôles de plus en plus draconiens ! Nous suivons une femme qui va donc faire le voyage au Nigéria pour aller sur place expliquer sa situation et chercher ses papiers. »

Dossiers refusés : un crève cœur pour les associations

Proposer un parcours de sortie à une personne représente un engagement humain fort. Les candidates fondent tous leurs espoirs sur cette ouverture possible et se trouvent dans une situation d'attente et de fragilité. Certaines fondent en larmes en apprenant l'acceptation de leur dossier... Les délégations se montrent donc prudentes : « Nous les prévenons que nous n'aurons aucun pouvoir de décision... » Il s'agit d'éviter échecs et déceptions.

À l'ALC, qui a du faire face au refus de 14 dossiers présentés, le choc a été rude. « Face aux femmes, nous sommes discrédités » dit Patrick Hauvy. « Mais le pire est pour celles qui se sont mobilisées et qui y ont cru. Elles ont le sentiment d'être trahies par la République. Sans faire d'angélisme, nous les voyons faire un investissement énorme. Elles ont la rage, elles veulent en sortir et on leur ferme la porte au nez. Cette décision est contre-productive pour tout le monde, pour toutes celles qui seraient tentées de se lancer. Le résultat est suspendu à la sensibilité des préfets. Il faut donner une chance à ces personnes. Celle qui dépose une demande devrait bénéficier d'un titre de séjour de 6 mois. Si, au bout de 6 mois, elle ne remplit pas les conditions, il sera toujours temps d'exécuter une éventuelle OQTF ».

Des inquiétudes, notamment en matière de logement

C'est une question cruciale qui peut mettre en péril l'ensemble de la démarche. Les personnes en PSP sont reconnues comme publics prioritaires mais aucune nouvelle place n'est

À LYON (ET AILLEURS), DES PV QUI BAFOUENT LA LOI



À Lyon, la délégation comprend mal une situation qui ne semble pas avoir évolué depuis la loi d'avril 2016 : « Les policiers continuent de verbaliser les femmes prostituées au nom d'arrêtés interdisant le stationnement des camionnettes. Mais pas les clients, qui restent protégés. » Alors que la loi affirme que les personnes prostituées ne sont pas coupables, contrairement aux clients désormais passibles d'amendes, il est « surprenant » que, sous des prétextes fallacieux, elles continuent de subir la répression, au mépris de la loi républicaine. Une preuve de la nécessité pour le gouvernement d'envoyer un message politique fort.

créée. L'hébergement d'urgence est quasi saturé. « Des jeunes femmes sont condamnées à rester dans la salle d'attente de la gare ou à accepter des "propositions" », explique la délégation du Mans : « Elles ont besoin d'un sas pour décompresser, d'un lieu de vie et non d'un simple hébergement d'urgence ». À Paris, nul n'ignore les délais d'attente pour les places en HLM. La délégation espère tout de même un effet d'accélérateur et la possibilité de trouver des solutions intermédiaires.

L'emploi, des procédures à mettre en place

Des partenariats doivent être mis en place pour aider à dénouer des situations. À Montpellier, la délégation est en cours de discussion avec une entreprise de réinsertion professionnelle qui se dit prête à proposer aux personnes dont le Parcours est accepté, des contrats de 8 mois. « Il faut maintenant les convaincre de passer à six, le temps du renouvellement d'autorisation donné par la commission » ●

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS DU MOUVEMENT DU NID

Les parcours de sortie existent donc désormais et nous nous en félicitons. Ils restent peu nombreux, et nous saluons les préfètes et préfets qui ont enclenché le processus en montrant une vraie détermination à mettre en place une politique départementale coordonnée de lutte contre la prostitution. La tâche à accomplir reste vaste. Pour le Mouvement du Nid, pour que leur succès à long terme soit assuré, il faut que l'engagement de l'État soit réaffirmé dans la durée. Ci-dessous, quelques recommandations^[1] :

☞ Un portage interministériel et une volonté politique affirmée au plus haut niveau de l'État

La lutte contre la prostitution et l'accompagnement des victimes ne doivent pas être sujets aux crispations constatées actuellement sur la politique migratoire.

Nous avons interpellé Édouard, Philippe, le premier ministre et garant de la loi. Il doit exprimer la volonté politique du gouvernement, volonté qui doit également être déclinée aux ministères de l'Intérieur, de la Justice, de l'Éducation nationale et des Affaires étrangères.

☞ Une clarification du ministère de l'Intérieur aux préfetures concernant la confusion entre politique migratoire et lutte contre la prostitution

Les personnes prostituées sont des victimes de violences auxquelles l'État doit porter assistance, qu'elles soient en situation irrégulière ne doit en aucun cas les exclure des dispositifs créés par la loi du 13 avril 2016 concernant la sortie de prostitution.

Le Mouvement du Nid s'inquiète des blocages qui persistent dans les commissariats pour prendre les plaintes et compromettent l'accès au séjour de victimes du proxénétisme et de la traite. Si l'article L316-1 est plutôt bien appliqué, avec automaticité de la remise de titres de séjour aux personnes qui ont porté plainte contre les réseaux et proxénètes, déposer plainte reste souvent difficile.

Nous pensons, par ailleurs, qu'il est nécessaire de créer une garantie de confidentialité afin que les données personnelles des candidates ne soient pas utilisées contre elles.

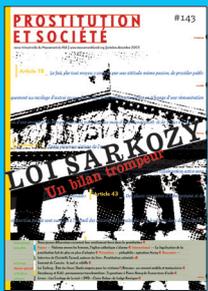
☞ Renforcer les financements des associations (agrées ou non pour les parcours de sortie de la prostitution) pour mieux accompagner et en plus grand nombre les personnes prostituées. Les PSP sont indissociables d'un accompagnement global et inconditionnel des personnes avant et après les parcours de sortie.

☞ La 1^{ère} mission des commissions départementales doit être animée tout au long de l'année. Il est important qu'enfin tous les services de l'État concernés s'impliquent pour que les personnes prostituées aient accès au droit commun, qu'une véritable politique de prévention soit mise en œuvre sur les territoires et que l'enjeu de la prostitution des mineur.e.s soit considéré et traité.

☞ Faciliter l'accès à l'Allocation adultes handicapés (AAH) pour les personnes éligibles aux PSP et souvent traumatisées par leur vécu prostitutionnel.

☞ Réduire les délais d'attente à l'examen des dossiers d'engagement dans les PSP.

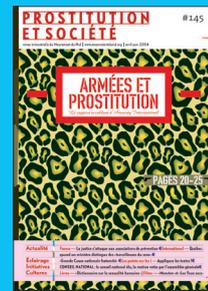
[1] À lire : Retours sur la 1^{ère} Commission Départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains des Alpes Maritimes. Réalisé par l'association ALC avec le service Ac.Sé.



n° 143



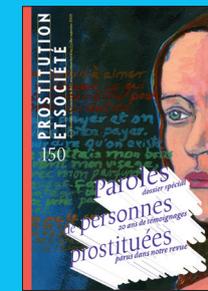
n° 144



n° 145



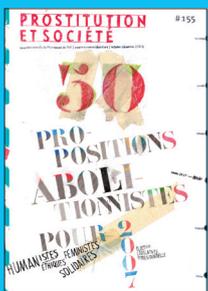
n° 146



n° 150



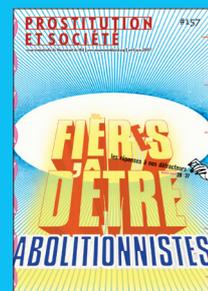
n° 154



n° 155



n° 156



n° 157



n° 158



n° 160



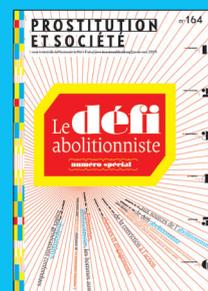
n° 161



n° 162



n° 163



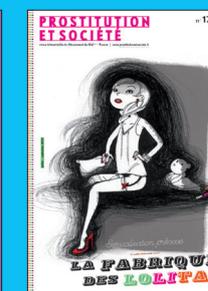
n° 164



n° 166



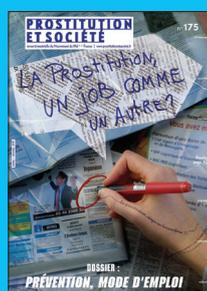
n° 167



n° 170



n° 172



n° 175



n° 177



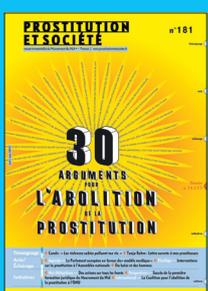
n° 178



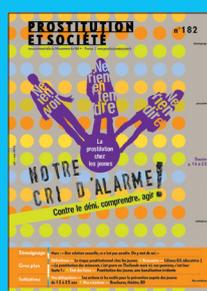
n° 179



n° 180



n° 181



n° 182



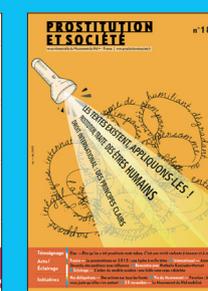
n° 183



n° 184



n° 185



n° 186



n° 187



n° 188



n° 189



n° 190



n° 191



n° 192

**ABONNEZ-VOUS OU COMMANDEZ
 DES N°S ANTÉRIEURS**
www.prostitutionetsociete.fr